

## Règlement Particulier des Epreuves (RPE)

**Saison 2021/2022**

### Art. 1 – Généralités

**Interdépartemental M15\_M17\_M20 – 4x4**  
**Interdépartemental M13 – 4x4 et M15\_M17\_M20 – 6x6**  
**Gérés par le CD91**

Une réunion des 8 Comités d'Île de France décide de la répartition géographique des championnats Interdépartementaux en fonction du nombre d'engagements d'équipe par catégorie et par genre

### Art. 2 - Licences des joueurs

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueur(se)s	Compétition volley-ball
Option OPEN autorisée	Oui
Regroupement de licenciés autorisé	Oui
Mixité autorisée	Non
Type de licence mutation autorisée	Régionale - Nationale et <b>Exceptionnelle</b>

Cas particulier de plusieurs matchs se déroulant successivement sur la même implantation : du point de vue de la qualification des joueur(se)s, chaque match doit être considéré comme une entité.

Une joueuse absente de la feuille de transcription à un premier match peut très bien, si elle est normalement qualifiée, participer au match suivant. Les règles de qualification des joueur(se)s et celles des quantités de MUTATION s'applique indépendamment à chacun des matchs.

## Art. 3 – Catégories

2021 / 2022	>=2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001
MASCULINS	BABY/M7		M9		M11		M13		M15		M18		M21			
	/	/	/	/	Filet 1,95 m.		Filet 2,10 m.		Filet 2,24 m.		Filet 2,35 m.		Filet 2,43 m.			
	/	/	/	/	Terrain 5m. x 10m.		Terrain 7m. X 14m.		Terrain 9m. X 18m.		Terrain 9m. x 18m.		Terrain 9m. x 18m.			
2016	6 ans	M7(1)			Simple Surclassement		Simple Surclassement		Interdiction							
2015	7 ans	M7(2)			Simple Surclassement		Simple Surclassement									
2014	8 ans	M9(1)			autorisé		autorisé		Interdiction							
2013	9 ans	M9(2)			autorisé		Simple Surclassement									
2012	10 ans	M11(1)					autorisé		Interdiction							
2011	11 ans	M11(2)					autorisé									
2010	12 ans	M13(1)							Simple Surclassement		Interdiction		Interdiction			
2009	13 ans	M13(2)							Simple Surclassement							
2008	14 ans	M15(1)									Simple Surclassement					
2007	15 ans	M15(2)									Simple Surclassement					
2006	16 ans	M18(1)														
2005	17 ans	M18(2)														
2004	18 ans	M18(3)														
2003	19 ans	M21(1)														
2002	20 ans	M21(2)														
2001	21 ans	M21(3)														

2021 / 2022	>=2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001
FEMINIENS	BABY/M7		M9		M11		M13		M15		M18		M21			
	/	/	/	/	Filet 1,95 m.		Filet 2,10 m.		Filet 2,10 m.		Filet 2,24 m.		Filet 2,24 m.			
	/	/	/	/	Terrain 5m. x 10m.		Terrain 7m. x 14m.		Terrain 9m. x 18m.		Terrain 9m. x 18m.		Terrain 9m. x 18m.			
2016	6 ans	M7(1)			Simple Surclassement		Simple Surclassement		Interdiction							
2015	7 ans	M7(2)			Simple Surclassement		Simple Surclassement									
2014	8 ans	M9(1)			autorisé		Simple Surclassement		Interdiction							
2013	9 ans	M9(2)			autorisé		Simple Surclassement									
2012	10 ans	M11(1)					autorisé		Interdiction							
2011	11 ans	M11(2)					autorisé									
2010	12 ans	M13(1)							Simple Surclassement		Interdiction		Interdiction			
2009	13 ans	M13(2)							Simple Surclassement							
2008	14 ans	M15(1)									Simple Surclassement					
2007	15 ans	M15(2)									Simple Surclassement					
2006	16 ans	M18(1)														
2005	17 ans	M18(2)														
2004	18 ans	M18(3)														
2003	19 ans	M21(1)														
2002	20 ans	M21(2)														
2001	21 ans	M21(3)														

## Art. 4 - Constitution des collectifs et des équipes

Dans l'équipe (joueur(se)s inscrites sur la feuille de match)	
Nombre maximum de joueur(se)s mutées	2 pour 4x4, 3 pour 6x6
Nombre maximum de joueur(se)s mutées « exceptionnelles »	1* (Voir Art 21C du RGLIGA : Règlement Général des Licences et des GSA))
Nombre maximum de joueur(se)s option OPEN par match	illimité
Nombre maximum de joueur(se)s « assimilées française » (AFR)	illimité

## Art. 5 - Calendrier

Jour officiel des rencontres	Dimanche
Plage d'implantation autorisée sans la nécessité d'un accord préalable du GSA adverse (Vert)	Dimanche : 09h – 12h Samedi : 13h30 - 18h (selon la disponibilité des gymnases)
Plage d'implantation autorisée avec la nécessité d'un accord préalable du GSA adverse (Rouge)	Lundi au Vendredi : 17h30 - 19h Dimanche : 10h15 – 12h
Modification d'implantation autorisée	Oui
Accord de la commission sportive obligatoire	Oui
Interdiction de changer de week-end	1 <sup>ère</sup> et dernière journée

Les demandes ayant pour effet de modifier la salle et/ou l'heure d'implantation d'une rencontre dans la même demi-journée que l'implantation initiale, prévue au calendrier officiel ne sont pas soumises à l'accord du GSA adverse si les conditions suivantes sont remplies :

- le nouvel horaire est un des horaires VERT tel que défini dans le tableau ci-dessus.
- la nouvelle salle proposée figure comme salle de repli officielle sur l'engagement de l'équipe du GSA demandeur.

Les demandes ayant pour effet de modifier l'implantation (la date, la salle et/ou l'heure d'une rencontre) prévue au calendrier officiel sont soumises à l'accord du GSA adverse dans les cas suivants :

- Modification de la date : la nouvelle implantation ne doit pas concerner la PREMIÈRE ou la DERNIÈRE journée de compétition prévues au calendrier initial de l'épreuve ni se situer AU DELÀ DE LA DERNIÈRE JOURNÉE de compétition.
- La proposition d'un horaire non réglementaire ne peut être acceptée par la CDS91 que dans les exceptionnels cas de force majeure.
- Modification de la salle : la nouvelle salle proposée doit être parfaitement référencée (adresse complète - précisions nécessaires d'accès).

## Art. 6 - Résultats

### Communication des résultats

GSA responsable de la saisie des résultats et de l'envoi de la FDM	GSA organisateur
Saisie des résultats sur le site FFVB pour les rencontres du samedi	Avant lundi 18h00 qui suivra la journée de compétition
Saisie des résultats sur le site FFVB pour les rencontres du dimanche	Avant lundi 18h00 qui suivra la journée de compétition
Saisie des résultats sur le site FFVB pour les rencontres du lundi à vendredi	Avant 18h00 le lendemain de la journée de compétition
Le GSA recevant est dans l'obligation :	
– soit d'utiliser la FDME pour tous les matchs	
– soit une feuille de match de type « Plateaux », de la scanner et l'insérer sur le site fédéral au plus tard le <b>mardi 18H00</b> qui suivra la journée de compétition	
En cas de non-respect des délais prévus, une amende HORS DÉLAIS sera appliquée à l'encontre du GSA recevant.	

### Classement

Championnat en Plateau : (Tous les championnats 4x4)

Rencontre gagnée 2/0	3 points
Rencontre gagnée 2/1	2 points
Rencontre perdue 1/2	1 point
Rencontre perdue 0/2	0 point
Rencontre perdue par pénalité	<b>moins 0 point</b>
Rencontre perdue par forfait	<b>moins 1 point</b>

Les sets sont en 25 points, si Tie-break le set en 15 points

En cas d'égalité de points, le classement prend en compte :

- Nombre de victoires ;
  - Quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de sets perdus ;
  - Quotient du nombre de points gagnés par le nombre de points perdus ;
- Par le plus petit nombre de décisions disciplinaires, pénalisations ou sanctions automatiques ayant frappé les équipes concernées durant la saison sportive.

## Art. 7 - Formule sportive

### RÈGLEMENT SPORTIF 6x6 :

- Une équipe de volley-ball se compose de six joueurs sur le terrain : trois avants et trois arrières. La position des joueurs est généralement désignée par un numéro de 1 à 6 : 1 étant le joueur arrière droit (défenseur droit ou serveur), 2 l'avant droit (attaquant), 3 l'avant centre (attaquant central), 4 l'avant gauche (attaquant), 5 l'arrière gauche (défenseur gauche), et 6 l'arrière centre (défenseur central), ce qui donne cette configuration :

filet		
4	3	2
5	6	1

- Cette numérotation correspond à l'ordre de service lors du début de set. Le poste 1 est occupé par le premier joueur à servir. Le poste 2 correspond au joueur qui servira en deuxième, et ainsi de suite. Chaque joueur est tenu d'être à sa position lors de la mise en jeu de la balle. En revanche, dès la balle mise en jeu, les joueurs sont libres de se déplacer sur le terrain à leur guise, mais les joueurs arrière ne peuvent attaquer qu'en dehors des trois mètres et ne peuvent contrer ; en fait, dès qu'ils sont dans la zone d'attaque, ils ne peuvent pas renvoyer une balle de l'autre côté si le contact a lieu avec la balle entièrement au-dessus du filet.
- Les joueurs de l'équipe qui récupèrent le service font une rotation dans le sens des aiguilles d'une montre. Le joueur P2 devient P1, etc
- Positions relatives des joueur(se)s entre eux au moment de la frappe du ballon au service : Les joueur(se)s avant, de chaque équipe, doivent se positionner dans l'ordre 2, 3, 4 de droite à gauche du terrain (en regard du filet), la joueuse arrière de l'équipe en réception doit se positionner en arrière des 3 joueur(se)s avant.
- Service :
  - serveur : le service est assuré par l'équipe qui a gagné l'échange précédent, par une joueuse qui deviendra arrière (position 1) et qui le restera tant qu'elle n'est pas remplacée par une autre serveuse de son équipe,
  - rotation au service : la rotation se fera dans l'ordre normal de la position des joueur(se)s sur le terrain (1 puis 2, puis 3, puis 4, puis de nouveau 1, ...),
  - services consécutifs : une joueuse ayant servi (position 1) ne pourra pas remplacer la joueuse qui la suivra au service (position 2) pour éviter qu'une même joueuse serve deux fois consécutivement
- Remplacements des joueur(se)s : le nombre de remplacements est de 6, ces remplacements sont libres sauf pour :
  - la joueuse de la position 1 qui ne pourra remplacer la joueur(se)s de la position 2,
  - une joueuse remplacée et sorti de l'aire de jeu ne pourra rentrer à nouveau sur le terrain qu'après au moins un échange de jeu terminé.
- Jeu des joueur(se)s :
  - des avants : le jeu des avants est traditionnel et pas limitatif
  - de l'arrière : le jeu de l'arrière est traditionnel (pénétration, attaque aux 3 m) et il ne peut pas contrer ou attaquer au-dessus du filet dans la zone avant.
- Temps morts :
  - 2 temps morts techniques à 8 et à 16 points sont accordés lors des sets en 25 points Et ils sont de 1 minute.
  - par équipe : 2 temps morts de 30 secondes dans tous les sets sont accordés à chaque équipe.

## RÈGLEMENT SPORTIF 4X4 :

Les règles du jeu en 6X6 s'appliquent au jeu 4X4, sauf pour les points suivants :

- Composition des équipes : le nombre de joueur(se)s sur le terrain est de 4 avec un maximum de 4 remplaçantes.
- Positions des joueur(se)s et numérotation :
  - la position 1 sera celle de la joueur(se) arrière,
  - la position 2 sera celle de la joueur(se) avant droit,
  - la position 3 sera celle de la joueur(se) avant-centre,
  - la position 4 sera celle de la joueur(se) avant gauche.
- Positions relatives des joueur(se)s entre eux au moment de la frappe du ballon au service : Les joueur(se)s avant, de chaque équipe, doivent se positionner dans l'ordre 2, 3, 4 de droite à gauche du terrain (en regard du filet), la joueuse arrière de l'équipe en réception doit se positionner en arrière des 3 joueur(se)s avant.
- Libéro : il n'y a pas de libéro.

### Art. 8 - Droits d'engagement et amendes

Le montant de l'engagement pour chaque équipe évoluant en championnat interdépartemental jeune reste lié à leur comité d'attachement.

Le montant des amendes est de 50% des tarifs de la LIFVB (MAD 2021/2022 ) facturé par le CD organisateur.

### Art. 9 – Ballon / Terrain

Type de ballon autorisé	Article 15 RGES
GSA devant fournir les ballons	recevant
Nombre de ballons minimum mis à disposition	10
Nombre de ballon pour la rencontre	1
Dimension du terrain	M15 M17_M20
	7 m X 14 m 9 m X 18 m
Hauteur du filet	

Catégorie	Masculins	Féminines
Seniors	2,43 m	2,24 m
M20	2,43 m	2,24 m
M17	2,35 m	2,24 m
M15	2,24 m	2,10 m
M13	2,10 m	2,10 m
M11 - M9	2 m	2 m

### Art. 10 - Feuille de match

Seul le type licence « Compétition Volley-ball » permet l'inscription d'une joueur(se) sur la FDM.  
Les autres inscrits (entraîneur, entraîneur(s) adjoint(s), arbitre doivent être titulaires d'une licence « Compétition Volley-ball » ou d'une licence « Encadrement ».

L'enregistrement des équipes doit être terminé avant l'heure de début de la rencontre. Les joueur(se)s seront inscrites dans l'ordre croissant des numéros de maillot. Si une équipe ne peut justifier de la qualification de ses joueur(se)s, elle sera déclarée FORFAIT.

Une équipe qui ne se présente pas est déclaré forfait (amende intégrale, point(s) de pénalité) (art 13 du présent RPE).

### **Art. 11 - Arbitrage**

Rencontre à deux équipes : l'arbitrage est organisé par le GSA recevant.

Le licencié faisant fonction d'arbitre doit être titulaire d'une licence Compétition VB ou Encadrement, régulièrement homologuée.

Le GSA présentant un arbitre non licencié ou titulaire d'une licence non homologuée pour l'une de ces fonctions s'expose aux sanctions sportives et financières prévues dans les cas de participants NON LICENCIÉS aux épreuves officielles.

### **Art. 12 - Equipe incomplète ou Mixte**

Afin de permettre de ne pas pénaliser les participants présents le jour des matchs :

- les équipes sont autorisées à 2 reprises dans la saison à évoluer avec une équipe incomplète d'un joueur. A la 3<sup>ème</sup> fois, le FORFAIT sera appliqué.

Dans la continuité de la Ligue, la CDS91 tolère la mixité en M13 et M15

Pour les équipes 4x4 : maximum 1 fille dans 1 équipe masculine

Pour les équipes 6x6 : maximum 2 filles dans 1 équipe Masculine

La CDS91 autorise également un sous-classement d'un(e) joueur(se) **débutant**, non inscrite dans une autre équipe.

### **Art. 13 - Forfait**

En cas de forfait d'une équipe lors d'une journée de championnat, le GSA recevant est dans l'obligation de notifier le forfait sur la feuille de match et également lors de la saisie des résultats sur le site fédéral (2/F : 25/00 – 25/00).

Les équipes se trouvant dans l'un des cas suivants sont déclarées « forfait général » et se voient appliquer une amende dont le montant est fixé dans le MAD 2021/2022 :

- perle de TROIS rencontres par forfait,
- perle de DEUX rencontres par forfait et de DEUX rencontres par pénalité,
- perle d'UNE rencontre par forfait et de QUATRE rencontres par pénalité,
- perle de SIX rencontres par pénalité.

La décision d'un forfait général est une décision du domaine réglementaire et appartient à la CDS 91.

Lorsqu'une équipe d'un GSA est exclue par forfait général du championnat interdépartemental, les points acquis ou perdus contre cette équipe sont annulés.

Le forfait général d'une équipe dans le championnat interdépartemental entraîne automatiquement son retrait immédiat de l'épreuve.